

# L'AVENIR DES COMMISSIONS SCOLAIRES



Conseil confédéral – 25 et 26 septembre 2019 – Lévis  
Service de recherche et de condition féminine CSN

# Vieux débat,

Seulement au cours de la dernière décennie, la CSN a produit :

- 4 mémoires portant sur l'avenir des commissions scolaires
- 1 plateforme en éducation rappelant nos positions



**La CSN s'est  
maintes fois  
prononcée en  
faveur du  
maintien des  
commissions  
scolaires,  
tout en  
reconnaissant la  
nécessité de  
procéder à leur  
modernisation.**

« Il y aurait lieu d'imaginer de nouvelles modalités permettant de relancer la participation démocratique aux élections scolaires. »

« Le gouvernement ne peut éliminer une instance démocratique au seul motif d'un taux de participation insuffisant. »

« La démonstration voulant que les enveloppes versées directement aux établissements offrent plus d'équité et répondent davantage aux besoins des élèves restent à faire. »

« Depuis les modifications à la Loi sur l'instruction publique octroyant plus de pouvoirs et de responsabilités aux établissements d'enseignement, nous pouvons observer certains phénomènes néfastes, dont une amplification de la concurrence entre les écoles publiques. »

- Multiplication des redevances de comptes
- Austérité



PLQ



[refusonslausterite.org](http://refusonslausterite.org)

« [...] L'UN DES BUTS EN  
PROCÉDANT À LA  
DÉCENTRALISATION EST DE  
RÉDUIRE LE NOMBRE DE  
FONCTIONNAIRES NE  
DONNANT PAS DE SERVICES  
DIRECTS ET D'ALLÉGER LA  
BUREAUCRATIE... »

PLAN DE GOUVERNANCE SCOLAIRE DE LA CAQ, 2018

Les dépenses administratives des commissions scolaires, en 1998-1999, représentaient 6% de ses dépenses totales de fonctionnement. En 2012-2013, seulement 5% de ses dépenses de fonctionnement allaient aux activités administratives, ce qui ne peut être considéré comme élevé.

Rapport Champoux-Lesage, 2014, p. 25

# Vieux débat, nouveau contexte



- Surplus budgétaire
- Leçons des fusions de 1998

# Nouveau contexte

- *Loi 3 – Loi visant l’instauration d’un taux unique de taxation scolaire*  
Adoptée le 16 avril 2019
- *Loi 12 – Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l’encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées*  
Adoptée le 6 juin 2019



JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

Et si on  
réinventait  
*l'école?*

Chroniques  
d'un prof idéaliste

QuébecAmérique

NOUVEAU  
CONTEXTE  
IDÉOLOGIQUE



**« IL FALLAIT ASSURER L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉCOLES EN ÉTABLISSANT DES NORMES QUI GARANTISSAIENT À TOUS UN ENSEIGNEMENT MINIMAL DE QUALITÉ. C'EST DANS CE CONTEXTE QUE LE RÔLE DES COMMISSIONS SCOLAIRES A ÉTÉ DÉFINI. CES OBJECTIFS ONT ÉTÉ LARGEMENT ATTEINTS, ET NOUS N'EN SOMMES VRAIMENT PLUS LÀ AUJOURD'HUI. »**

# Or, l'égalité des chances en éducation est un mythe au Québec



- ❑ Conseil supérieur de l'éducation, *Remettre le cap sur l'équité (2014-2016)*, 2016
- ❑ LAPLANTE, Benoît, et autres, « L'accès à l'enseignement postsecondaire au Québec: le rôle de la segmentation scolaire dans la reproduction des inégalités », *Cahiers québécois de la démographie*, 2018
- ❑ CANISIUS KAMANZI, Pierre, « School Market in Quebec and the Reproduction of Social Inequalities in Higher Education », *Social Inclusion*, 2019.



”

**« ILS AURONT [AUSSI] LE POUVOIR DE FAIRE DES SURPLUS ET DE LES GARDER POUR LES AFFECTER À UN PROJET-ÉCOLE. ÇA, EN BON FRANÇAIS, C'EST TOUT UN EMPOWERMENT DES ÉCOLES ! »**

— JEAN-FRANÇOIS ROBERGE  
EN ENTREVUE AVEC *LA PRESSE* EN JANVIER 2018

**« NOUS AVONS CONÇU UN SYSTÈME QUI PRIVILÉGIE LA NORME AU DÉTRIMENT DE LA SINGULARITÉ. »**

*Et si on réinventait l'école*, 2016, p. 33

**« NOUS VOULONS DES ÉCOLES QUI DÉVELOPPENT LEUR PERSONNALITÉ PROPRE. »**

Plan de gouvernance scolaire de la CAQ, 2018



”

« LES ÉCOLES PRIVÉES NE SONT PAS GÉRÉES PAR DES COMMISSIONS SCOLAIRES. ONT-ELLES L'AIR D'EN SOUFFRIR ? MANQUENT-ELLES D'ÉQUIPEMENTS ? SONT-ELLES GANGRÉNÉES PAR DES CHAMPIGNONS ET DES MOISSURES ? EST-CE QUE LEURS TOITS COULENT ? NON, PARCE QU'ELLES SONT ADMINISTRÉES PAR DES GENS RESPONSABLES, DES PERSONNES QUI Y FERONT PROBABLEMENT CARRIÈRE TOUTE LEUR VIE. [...]

CELA S'EXPLIQUE EN BONNE PARTIE PARCE QUE LE SYSTÈME A PERMIS À CHAQUE ÉCOLE DE DÉVELOPPER UNE PERSONNALITÉ PROPRE ET DE CRÉER UN VÉRITABLE SENTIMENT D'APPARTENANCE. »

*Et si on réinventait l'école, 2016, p. 33*

CONCLUSION

